



SDE
Montmagny

**Société de développement
économique de Montmagny**

**Programme « Aide à la
transition numérique »**

2023

En collaboration avec



Programme « Aide à la transition numérique »

CONSIDÉRANT que la Société de développement économique a comme mission de contribuer au développement commercial de la ville de Montmagny par l'accompagnement aux promoteurs, la promotion, la revitalisation, le maintien de l'offre commerciale et la prospection ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en place des mesures afin d'appuyer les initiatives des entreprises admissibles qui désirent adopter une transition numérique ;

CONSIDÉRANT que cette aide financière vise à assurer le succès des transitions numériques des commerces de la Ville et de la MRC de Montmagny.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir des modalités à l'égard de la gestion des demandes d'aide pour la transition numérique ;

EN CONSÉQUENCE, il est décrété ce qui suit :

1. GESTION DU PROGRAMME

La Société de développement économique de Montmagny assume la gestion du présent programme rendu possible grâce à la contribution financière de la MRC de Montmagny.

2. DÉFINITIONS

Dans le cadre du présent programme, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« **Transition numérique** » : activité de toute entreprise qui envisage d'utiliser les nouvelles technologies à son modèle d'affaires afin de développer une nouvelle offre de services.

« **Entreprise admissible** » : toute personne physique ou morale, à but lucratif ou non lucratif, coopérative, société d'économie sociale ou mixte, exerçant des activités commerciales dans un lieu autre que complémentaire aux usages résidentiels, et située sur le territoire de la MRC de Montmagny.

3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les critères d'admissibilité sont décrits afin d'encadrer les actions à entreprendre afin d'atteindre les objectifs du programme.

Les entreprises admissibles devront déposer leur proposition en décrivant le projet dans le formulaire qui devra être acheminé au msirois@ville.montmagny.qc.ca ou au bureau de la SDÉ au 101-B, avenue Ste-Julie.

La proposition devra contenir une description du projet et des soumissions émises par des ressources.

Un projet ne peut être divisé en plusieurs projets dans le but de recevoir plus d'une contribution au terme du présent programme.

N'est pas recevable, toute demande pouvant faire l'objet d'une demande ou ayant déjà été accepté dans un autre programme d'aide financière géré par la SDEM.

4. VALEUR TOTALE DE L'ENVELOPPE

La valeur totale de l'aide financière est de 61 425 \$.

5. L'AIDE FINANCIÈRE

La Société de développement économique de Montmagny, en collaboration avec la MRC de Montmagny, désire offrir une contribution qui peut être soit complémentaire au programme Mon Commerce en ligne, soit contractée de façon indépendante.

Ce programme offre aux entreprises admissibles, et qui ont participé au programme Mon Commerce en ligne, une contribution représentant jusqu'à 25 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 2 500 \$ pour effectuer le remboursement d'une dépense en lien avec leur transition numérique.

Les entreprises qui soumettent une demande de façon indépendante sont sujettes à une contribution représentant jusqu'à 20% des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 2000\$.

Dans tous les cas, ces contributions ne peuvent servir à rembourser les coûts d'opérations courantes du commerce.

Le comité d'analyse et de sélection a tous les pouvoirs décisionnels sur le pourcentage et la somme à attribuer aux projets sélectionnés de même que sur ce qui constitue, à son avis, une dépense admissible.

6. PROJETS ADMISSIBLES

Les projets ciblés sont ceux visant l'acquisition et l'implantation de solutions numériques liées à la transaction, à la réservation, à l'expérience client ou à la diffusion virtuelle, ainsi que la gestion et l'optimisation des données clients et des revenus de vente soit par l'adaptation, l'optimisation ou la diversification de solutions numériques actuelles, soit par l'amélioration de la connexion de diverses solutions numériques entre elles.

7. DÉPENSES ADMISSIBLES

De manière générale, les démarches admissibles à ce programme doivent être en lien direct avec le projet de transition numérique qui a été présenté.

En ce qui a trait au remboursement, l'aide financière pourrait, de manière non-limitative, être utilisée pour :

- Acquisition de solutions numériques;
- Acquisition de matériel informatique essentiel au déploiement de la solution numérique;
- Achat de licence ou d'abonnement d'une durée maximale de 12 mois et pour une couverture maximale de 24 mois, selon le contrat du fournisseur, facturé et payé;
- Conception ou adaptation essentielle d'un site Web ou d'une application en vue du déploiement de la solution numérique;
- Honoraires de fournisseurs pour la réalisation et l'implantation;
- Honoraires de fournisseurs pour de la formation en lien avec les nouvelles technologies implantées.

8. COMITÉ D'ANALYSE :

Le comité est formé des représentants nommés par le conseil d'administration de la Société de développement économique de Montmagny. Ce comité recommande l'acceptation des projets au Conseil d'administration de la SDÉ.

9. MODALITÉS DE REMBOURSEMENT AU BÉNÉFICIAIRE

Le demandeur avise par écrit la direction générale de la SDÉ lorsque les travaux admissibles sont terminés ; il doit fournir dans les 60 jours de cet avis les pièces justificatives établissant le coût total des démarches en lien avec la transition numérique. Cet avis doit parvenir à la direction générale de la SDÉ au plus tard 12 mois suivant la date de l'acceptation de la demande par la SDÉ. Si le délai de 12 mois vient à échéance, le demandeur est réputé avoir retiré sa demande d'aide financière. Sur réception des pièces justificatives, la SDÉ s'accorde 30 jours pour verser l'aide financière.

10. ARRÊT DU PROGRAMME

La Société de développement économique de Montmagny peut mettre fin au présent programme en tout temps. À compter du jour de la prise d'effet de la cessation, aucune aide financière ne peut être accordée.

11. DURÉE

Jusqu'à l'épuisement de la totalité du budget de 61 425 \$.

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} mai 2023

SIGNATURES

Président
Marc Langlois

Directeur
Mathieu Sirois